



Compte-rendu de la CAP

Inspecteurs des affaires maritimes

6 février 2012

La Commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs des affaires maritimes s'est réunie Tour Pascal à Paris-La Défense le lundi 6 février sous la présidence de Mme THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires.

En déclaration préalable, Mme THORIN a souhaité préciser la nouvelle organisation de la DRH du MEDDTL scindée en 2 sous directions:

- ✓ La MGS (modernisation et gestion statutaires) chargée du suivi de tous les corps du MEDDTL du point de vue statutaire avec pour mission la modernisation des statuts, la fusion des corps, l'intégration dans le NES et le suivi individuel des avancements de carrière des agents (qui passent notamment par les CAP).
- ✓ La GAP (gestion administrative et paye), « prestataire de service » de la MGS qui traduit en acte juridique les décisions et assure la paye des agents . Elle s'occupe également de la préparation des éléments pour le processus MOBILITE.

Cette nouvelle organisation prépare l'arrivée de « l'opérateur national de paye », dont la mise en place est prévue au 01/01/2014.

Les inspecteurs des affaires maritimes sont à présent gérés par le bureau MGS3

Désignation du secrétaire adjoint

Le syndicat CGT est désigné comme secrétaire- adjoint (tour de rôle entre les syndicats).

Réduction d'ancienneté année 2010

Ce volet a été traité en début de CAP pour libérer les gens de GAP4, bureau assurant la gestion des réductions d'ancienneté.

L'arrêté du 15 février 2011 met fin à la modulation sur trois mois des réductions d'ancienneté.

Désormais, il est attribué 1 mois de réduction d'ancienneté à chaque agent ayant donné satisfaction et cela dans la limite de l'enveloppe disponible. Cette dernière contrainte a conduit à la non attribution de réduction d'ancienneté aux agents radiés et détachés sur un emploi fonctionnel. Le solde est reporté sur l'enveloppe 2011.

La proposition de la DRH a été acceptée à l'unanimité

Approbation du PV de la CAP du 14 octobre 2011

Le procès-verbal de la CAP du 14 octobre 2011 n'est pas approuvé, il n'a pu être remis au secrétaire adjoint de séance, en raison de son absence. Il devra le valider par voie électronique dans les plus brefs délais.

Approbation du règlement intérieur de la CAP

Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.

Nominations de 2 représentants du personnel à la commission de réforme ministérielle

Pour la CFTD, Catherine RATSIVALAKA (titulaire) et Marie-Françoise Euzen (suppléante) sont nommées. Pour la CGT, Marc HENTGEN est titulaire et Marion Fielbard suppléante

Nominations de 2 représentants du personnel au CTM

Les représentants du personnel nommés au CTM sont :

- Stéphane KERAUDRAN (titulaire), Patrice BEAULIEU (suppléant) : CFDT
- Patricia BEN-KHEMIS (titulaire), Cyril GACHIGNAT (suppléant) : CGT

Avancement au grade d'IPAM de 1ère classe

Sur les 9 personnes promouvables, quatre personnes sont proposées ayant sensiblement la même ancienneté dans un corps de catégorie A et dans le grade. Il y a un poste à pourvoir.

L'administration a proposé trois noms sur les quatre. La DAM a soutenu la candidature de M.PERRON qui est directeur du lycée maritime de Saint MALO.

Finalement, M.PERRON a été choisi et va donc rejoindre les rangs des IPAM de 1ère classe de la même façon que les autres directeurs de lycée maritime.

Avancement au grade d'IPAM de 2nde classe

Il y a eu approbation à l'unanimité de la liste de lauréats du concours.

Les OS font remarquer que l'avancement du concours 2012 à l'automne 2011 a pénalisé un candidat. M. Meinier de la DRH a répondu personnellement à cette personne et l'avancement de ce concours était pour se mettre au diapason de tous les concours à l'avancement des autres corps du ministère.

Sur les 19 personnes promouvables, 7 candidats sont présentés pour 2 postes.

M.MORIN qui travaille à la communauté européenne a été choisi à l'unanimité.

Pour la deuxième promotion, c'est le candidat proposé par la présidente qui a été choisi : M PERCELAY qui est directeur adjoint du lycée professionnel maritime de Sète.

Avancement au grade d'IAM

Il n'y a qu'un seul poste à pourvoir et 31 dossiers proposés.

La présidente de séance rappelle que depuis 2007, 3 contrôleurs administratifs et 4 contrôleurs sec-nav ont été promus.

L'administration a proposé 5 noms: 3 adm, 2 sec-nav.

Après un vote, c'est Mme Véronique BOURHIS qui a été choisie. Elle travaille au pôle d'appui au pilotage et supports intégrés à la DREAL de la Franche-Comté.

Mutations, détachements et intégrations

Les principes de gestion règles appliqués aux demandes des agents sont ceux de la circulaire « Mobilité 2011 ». Date d'effet : 1er mars 2012 sauf accord entre les services.

Les OS ont fait remarquer à la préCAP que des postes de chef de CSN (Saint Nazaire, Fort de France, Bordeaux, ...) vont être vacants et qu'ils n'apparaissent pas sur mobilité. L'administration a répondu qu'ils apparaîtraient pour la CAP de juin pour une prise de poste en septembre.

Les postes n°112545 (Ingénieur d'armement, responsable unité moyens nautiques de Cherbourg), n°113269 (commandant du patrouilleur des affaires maritimes THEMIS) et n°113389 (directeur du lycée professionnel maritime de Boulogne) ne sont pas vacants.

Le candidat au poste n° 115214 (ingénieur d'études e-nav au CETMEF à Brest) s'est désisté.

Le poste n°114514 (responsable du pôle activités maritimes DML 06) a été attribué à Mme EHRSTEIN, administratrice. Les OS ont fait remarquer qu'elles ont été mis devant le fait accompli étant donné qu'elles ne sont pas destinataires des candidatures qui ne sont pas IAM. L'administration précise que la candidature de Mme Ehrstein a été faite selon la procédure normale.

Le poste 112444 (responsable marchés publics DIRM MEMN°) est attribué à Madame Morel

Le poste N°116730 (Inspecteur de la Sécurité des Navires, Adjoint au chef de service en Polynésie) a été attribué à Philippe PRESLE.

Le poste n° 114007 (chef du CSN La Rochelle) a été attribué à M. Moynault qui quitte le poste de Tahiti.

Intégration

Un avis favorable a été donné à l'intégration de Madame BARDOUX actuellement PLPA, dans le corps des IAM. L'intéressée souhaite présenter sa candidature au poste de directeur adjoint du LPM de Fécamp.

QUESTIONS DIVERSES

Evolution statutaire du corps des IAM

A la suite de la demande des OS sur l'évolution du dossier, la DRH indique que les IAM OA sont destinés à intégrer le corps des Attachés dès que les conditions réglementaires seront réunies (éventuellement à la fin du 1er semestre 2012).

Pour les IAM OT, ils ont vocation à intégrer le corps des ITPE au plus tard en 2013.

Un débat s'instaure sur les critères présidant à l'intégration de certains IAM OA dans le corps des ITPE plutôt que dans celui des attachés et cela compte tenu de leurs fonctions.

La DRH rappelle les règles qui président au choix du corps d'accueil. C'est le mode de recrutement qui déterminera le corps d'accueil, l'option administrative au concours conduit les IAM OA vers le corps des Attachés et option technique au concours conduit les IAM OT vers celui des ITPE.

Postes d'adjoint de chef de centre de sécurité des navires

A la suite de la demande d'une organisation syndicale, la DAM fait un point d'étape sur l'avancement de ce dossier.

Pour la DAM, le règlement de cette question passe par la rédaction d'un arrêté désignant les postes de conseillers des Affaires Maritimes, ce qui impliquera la désignation d'un certain nombre de centre de sécurité des navires comme grand CSN, qui eux nécessiteront, dans leur organisation, un adjoint au chef de service.

Une négociation est en cours avec les organisations syndicales .

Cycles de mutations

La DRH indique que dès à présent, le système régissant les mutations est le même que celui des Attachés et des ITPE, c'est à dire 3 cycles par an pour des prises de fonction pouvant intervenir en mai, septembre et janvier.

Travail au sein des CROSS

A la suite d'une question d'une organisation syndicale sur le travail dans les CROSS, postes d'encadrement réservés aux personnels sous statut militaire, la DAM répond que le système actuel est basé sur un travail en 3/8. En conséquence et compte tenu de l'augmentation du nombre de personnel induit par les règles de gestion des agents sous statut civil et de l'enveloppe budgétaire très contrainte, il n'est pas possible d'envisager dans l'immédiat une quelconque évolution.

Prochaine CAP :**13 juin 2012****Stephane KERAUDRAN** (DIRM NAMO-CSN LO)stephane-keraudran@developpement-durable.gouv.fr**Patrice BEAULIEU** (DDTM 35/DML/GMCAP)patrice.beaulieu@ille-et-vilaine.gouv.fr**Catherine RATSIVALAKA** (DIRM NAMO- CSN CC)Catherine.Ratsivalaka@developpement-durable.gouv.fr**Marie-Françoise EUZEN** (DIRM-NAMO – LPM GV)Marie-Francoise.Euzen@developpement-durable.gouv.fr